



Ch. du Champ d'Anier 17
POB 228, 1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41(0)22 791 80 50
Courriel: south@southcentre.int
Site Web: www.southcentre.int

PANDÉMIE DE COVID-19 : L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX TRAITEMENTS EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Lettre ouverte de Carlos Correa, directeur exécutif du Centre Sud, à

Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé,
Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle,
Roberto Azevêdo, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Copie à : António Guterres, Secrétaire général des Nations unies

Copie à : Verónica Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Chers collègues,

La crise sanitaire sans précédent provoquée par la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale représente un défi pour la protection des intérêts vitaux de tous les pays. Ainsi qu'il est énoncé dans la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, « [l]a santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États ».

Garantir l'accès à la santé doit être une priorité pour tous les gouvernements et les organisations internationales. Toute entreprise humaine, aussi importante qu'elle puisse paraître, doit être subordonnée à la nécessité de préserver et de protéger la vie humaine. Les droits à la santé et à la vie sont des droits humains fondamentaux. Les chiffres disponibles sur les taux d'infection et de mortalité montrent que la pandémie de COVID-19 a un effet dévastateur. Les plus vulnérables sont ceux qui vivent dans les pays en développement et les pays les moins avancés dont les systèmes de santé sont défaillants. Des millions de personnes dépendent des revenus qu'elles obtiennent chaque jour et le choix ou non de se confiner les place face à un dilemme dramatique : courir le risque d'être contaminés ou mourir de faim.

L'accès à des médicaments, vaccins et diagnostics à des prix abordables et à des équipements médicaux, ainsi qu'aux technologies permettant de les produire, est indispensable pour traiter la maladie. Il est essentiel que ces technologies soient largement disponibles pour permettre la fabrication et la fourniture de tout ce qui est nécessaire à la poursuite de cet objectif. Les intérêts commerciaux liés à la détention de droits de propriété intellectuelle sur ces technologies ne doivent pas primer sur la nécessité de sauver des vies et de veiller au respect des droits de l'homme. Cela devrait toujours être le cas, mais cette prémisse est souvent négligée à une époque où les disparités en matière de développement et les inégalités sont considérées comme normales.

À cet égard, je tiens à rappeler que, conformément aux « exceptions pour raisons de sécurité » prévues à l'article 73, paragraphe b), de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), tout membre de l'Organisation mondiale du commerce peut prendre « *les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité* ». Le recours à cette exception est pleinement justifié si l'objectif est de se procurer des produits et dispositifs médicaux ou d'utiliser les technologies utiles à leur fabrication afin de répondre à l'urgence sanitaire actuelle.

Chers collègues, je vous invite, en votre qualité de directeurs généraux de ces trois organisations, à aider les pays en développement et les autres pays, selon leurs besoins, à recourir à l'article 73(b) de l'accord ADPIC afin de suspendre l'application de tout droit de propriété intellectuelle (y compris les brevets, les dessins et les secrets commerciaux) qui pourrait faire obstacle à l'achat ou à la fabrication locale des produits et dispositifs qui sont nécessaires pour protéger leurs populations.

Nous devons avoir le courage de faire en sorte que les choses changent. Le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement en matière de ressources disponibles pour faire face à la crise sanitaire est énorme et les inégalités en matière de santé constituent probablement la plus insupportable des injustices. L'enjeu qui est le nôtre est de rebâtir un monde viable, différent de celui que nous laissons derrière nous, qui ne l'était pas.

Carlos Correa
Directeur exécutif du Centre Sud
Genève, le 4 avril 2020

